

**2ème  
degré**

**MUTATIONS 2018 - Maîtres contractuels**

Demande d'inscription au mouvement

**INTER ACADEMIES**

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

Codification

**Identité du demandeur :**

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss. :	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

**Situation administrative.**

<input type="checkbox"/> date du contrat définitif		<input type="checkbox"/> date contrat provisoire	
<input type="checkbox"/> autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le			
Echelle de rémunération :		Echelon :	
Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)			

Etablissement principal : Nom :			
Adresse :		Académie :	
Commune :		Code postal :	
Téléphone :		Fax :	

Spécialités enseignées	Nb heures Collège	Nb heures L.P.	Nb heures L.E.G.	Nb heures L.T.	Nb heures Post-Bac	Nb heures Total

**Motif de la demande.**

<input type="checkbox"/> impératifs familiaux (voir au verso)	<input type="checkbox"/> raisons médicales	<input type="checkbox"/> vie religieuse
<input type="checkbox"/> autres raisons :		

**Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande**

**VŒUX**

Je souhaite une mutation  dans les académies suivantes, par ordre de priorité :

Ordre	ACADEMIE	Tous dpts	Départem. 1	Départem. 2	Départem. 3	Départem. 4
1						
2						
3						
4						

<input type="checkbox"/> à temps complet	<input type="checkbox"/> à temps partiel	Nombre d'heures souhaité :	
Autres précisions :			

A :		Signature du maître :	
Le :			

Reçu et remis copie à l'enseignant le :		Signature	
		du chef d'établissement :	

Transmis par la CAE de :	<b>ORLEANS-TOURS</b>	A la CAE de :	
--------------------------	----------------------	---------------	--

Proposition de codification :		Signature du président	
Le :		de la CAE	

## **5 MUTATIONS POUR IMPERATIFS FAMILIAUX (CODIFICATIONS B1 ET B3)**

### **5.1 Rapprochements de conjoint**

Situations prises en compte pour les demandes de rapprochement de conjoints :

- maîtres mariés ou pacsés avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours,
- maîtres non mariés ayant un enfant de moins de 20 ans, né et reconnu par les deux parents avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Dans tous les cas, le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit au Pôle emploi comme demandeur d'emploi dans l'académie sollicitée, après cessation d'une activité professionnelle. Les contrats d'apprentissage sont assimilés à une activité professionnelle.

La situation s'apprécie à la date à laquelle la Commission académique de l'emploi émet des propositions pour ces maîtres.

Documents justificatifs :

- Photocopie du livret de famille,
- Documents attestant de la signature d'un pacte civil de solidarité et de l'imposition commune
- Extrait de naissance de l'enfant,
- Attestation de l'employeur ou d'inscription au Pôle emploi, ou d'apprentissage.

### **5.2 Handicap et maladie**

Situations prises en compte pour les demandes de rapprochement au titre du handicap ou de la maladie de l'enseignant, du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ;
- les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou lorsque la personne a été classée 3<sup>ème</sup> catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ;
- les personnes atteintes d'une maladie grave ou invalidante.

La procédure concerne les maîtres eux-mêmes, leur conjoint, leurs enfants ou ascendants.

Documents justificatifs :

- tous les justificatifs dont, au moins, une attestation délivrée par un médecin agréé, attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade

### **5.3 Résidence de l'enfant**

Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter :

- l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents (garde alternée)
- les droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

Documents justificatifs :

- Décisions de justice, intervenues avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours et attestant des situations à l'origine de la demande.

Par ailleurs la situation des personnes isolées (veuves, célibataires...) ayant à charge un ou des enfants de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours sera prise en compte dans les mêmes conditions sous réserve que la demande soit motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...).